



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>  2	<b>Date de la modification :</b>  le 9 mars 2015
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>  ECLP-RFP-14-0690	
<b>Titre :</b>  Services d'impression de listes électorales (LE) et d'étiquettes d'adresse pour les cartes d'identification de l'électeur (CIE)	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  Le 17 mars 2015 à 14h00 (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>  <b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  <a href="mailto:proposition-proposal@elections.ca">proposition-proposal@elections.ca</a>	
<b>À l'attention de</b>  Luc Potvin Conseiller principal par intérim, Approvisionnement et contrats	<b>N° de tél.</b>  819-939-1487

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant l'impression et expédition de la liste des candidats en braille qui porte le numéro ECLP-RFP-14-0690 datée du 27 février 2015 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### **Question No. 3**

#### Question :

À la section 18.02.02 "L'entrepreneur peut être tenu d'acquérir et de stocker les étiquettes..." – pouvez-vous confirmer si vous voulez que nous fournissions les étiquettes ou si vous nous les fournirez?

#### Réponse :

L'entrepreneur devra fournir les étiquettes si le besoin optionnel est exercé.